



# CHARTRE D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Lorsque je pars en vacances avec mes maîtres il y a quelques règles à respecter !

L'accès aux chambres à coucher m'est interdit !



Je ne reste pas tout seul au gîte !



Je ne sors pas seul dans la cour ou le jardin et je ne fais pas mes besoins n'importe où !



Je dois éviter de créer des nuisances sonores !



Je suis propre ! Mes déjections sont jetées dans la poubelle !



Hep hep hep ! Pensez à moi et n'oubliez pas de me promener..



A l'arrivée une petite visite des lieux s'impose !!  
J'en profite pour repérer mon nouveau territoire !  
Mes maîtres et le propriétaire font un inventaire ! (seule référence en cas de litige)

Voici le jour du départ, mes maîtres ont nettoyé le gîte. Ils n'ont vraiment laissé aucune trace de mon passage !



Une petite caution est demandée à mes maîtres lors de l'arrivée.

Celle-ci leur sera rendue si le gîte n'a pas connu de dégradation !

C'est promis je me tiendrais bien !

En établissant cette charte d'accueil des animaux, nos propriétaires «Gîtes de France» souhaitent pouvoir accueillir notre clientèle «amie des animaux» en toute confiance.